

HEBDOMADAIRE  
DU SYNDICAT  
GÉNÉRAL DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE

# SYNDICALISME *universitaire*

SGEN  
CFDT

- 2 - Pour une formation professionnelle moderne
- 3 - Libertés et syndicalisme universitaire
- 4 - Conseil supérieur de la Fonction publique.
- 5 - La dimension européenne
- 6 - Réflexions sur la crise de l'éducation
- 13 - Formation des maîtres au niveau second degré
- 16 - Évolution de la société française

N° 511 - 11 décembre 1969

# Les électriciens-gaziers s'expliquent...

« Syndicalisme » (1) — La grève de l'E.D.F. a suscité de nombreuses réactions; dues notamment aux coupures de courant !

**Fédération du Gaz et de l'Electricité C.F.D.T.** — La grève de l'E.D.F. des 25 et 26 novembre ne visait pas à gêner plus que d'habitude la population. Certaines grèves ont été beaucoup plus dures; notamment en 1957 où tout le pays s'était trouvé dans le noir.

Après 24 heures de grève sans baisse de production le 25, qui laissait une journée supplémentaire aux directions générales et au gouvernement pour prendre ainsi les moyens de conduire de véritables négociations, nous avons fixé un programme de production d'énergie égal à 65 % de la production habituelle qui permettait d'assurer la fourniture de cette énergie aux clients prioritaires, c'est-à-dire : réseau Croix-Rouge, usines à feux continus, etc.

L'importance de cette fourniture produite par les agents en grève conduisait à assurer pratiquement la distribution normale aux usagers domestiques. En tout état de cause, les coupures de courants limitées, qui auraient pu, techniquement, s'imposer, ne devaient se faire qu'entre 8 h et 17 h.

« Syndicalisme ». — Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi ?

**F.G.E.** — Il serait long d'expliquer toute la technique d'une grève E.D.F.

Nous voulons que les travailleurs sachent :

— que si les usagers domestiques ont été coupés avant 8 heures, ce n'est pas le fait des grévistes. La direction d'E.D.F. a préféré distribuer l'énergie électrique à certaines industries qui, par leurs bonnes relations, se sont fait reconnaître prioritaires, plutôt que d'assurer le chauffage et l'éclairage à de nombreux foyers.

Ainsi rendait-on la grève intolérable et on en accusait les grévistes. Certains groupes C.D.R. déployaient beaucoup d'activités menaçantes envers des travailleurs en grève qui, en pareil jour, travaillent beaucoup pour assurer la sécurité... sans être payés ;

— que, compte tenu de la rigueur de la température, nous avons décidé, le 26 novembre, à 10 heures, de faire remonter la charge en vue d'assurer une distribution normale d'énergie dès le début de l'après-midi...

— que notre lutte se situe dans le combat de tous les travailleurs et que

non seulement le gouvernement favorise la division syndicale, mais ne manque pas de dresser entre elles les différentes catégories de travailleurs.

Notre grève est impopulaire, nous le savons, ce n'est pas d'aujourd'hui. Nous demandons depuis plusieurs mois à nous expliquer devant la télévision. Nous n'avons toujours pas de réponse !

Si le gouvernement veut véritablement le dialogue, il faut laisser aux deux parties en présence les mêmes moyens pour pouvoir s'expliquer... surtout lorsque l'une des parties jette le discrédit sur l'autre.

(1) Hebdomadaire de la C.F.D.T. - Un an : 21 F. C.C.P. 283 24 Paris.

## Pour une formation professionnelle moderne

**S**AMEDI 29 et dimanche 30 novembre, une session consacrée à l'enseignement technique et à la formation professionnelle s'est tenue au siège du S.G.E.N. à Paris, avec la participation de représentants de la C.F.D.T.

Une cinquantaine de participants au total ont pu confronter leurs expériences et leurs opinions sur trois thèmes essentiels :

- la technologie ;
- la formation générale dans les C.E.T., les lycées techniques et les I.U.T.,
- les relations entre les établissements techniques et les professions.

Le débat sur la technologie fut introduit par un très important exposé de M. l'Inspecteur général Gémard.

Il nous faudra revenir plus longuement dans S.U. et dans un dossier « Technologie » sur tous les aspects théoriques et pratiques posés par la mise en place de cet enseignement de type nouveau appelé à un très grand avenir.

Une partie de l'après-midi du samedi et le dimanche matin furent réservés au rôle de la formation générale à tous les niveaux de l'enseignement technique.

L'Inspecteur général Vacheret n'a pas caché son pessimisme quant à l'évolution de l'enseignement général dans les sections de lycées préparant aux brevets et aux baccalauréats de technicien. Les principales difficultés résultent d'une formation des maîtres fort mal adaptée à ces sections, du recrutement des élèves (ici joue à plein la sélection « par l'échec ») enfin de programmes trop lourds et souvent trop ambitieux.

Notre camarade Falga du B.N. des C.E.T. a analysé l'évolution de la doctrine et de la pratique pédagogiques dans les collèges d'enseignement technique de 1945 à 1969. Le débat a mon-

tré notamment que l'application stricte et centralisée des programmes et des instructions pédagogiques avait entraîné une certaine dégradation du rôle éducatif des C.E.T. et pouvait aboutir à une regrettable « atomisation » de la formation générale. L'ouverture des C.E.T. à des élèves issus des classes de Troisième qui préparent en deux ans un « brevet d'études professionnelles » peut permettre de surmonter les dangers qui menacent les C.E.T. et conduire à des changements importants dans l'équilibre (et l'interpénétration) entre formation technique et formation générale ainsi que dans les méthodes de travail des enseignants et des élèves (travail en équipes par exemple...).

Notre camarade Rivoire a apporté, avec son bilan des premières expériences en I.U.T., une note beaucoup plus optimiste. Il semble qu'on puisse, dans ce secteur technique de l'enseignement supérieur, espérer une alliance intime de l'esprit de rigueur scientifique et de la liberté d'expression. Encore faut-il, dans les I.U.T. comme partout ailleurs, que la « mission » éducative et culturelle ne soit pas sacrifiée à la mise en place de l'institution, à ses rigidités et à ses lourdeurs...

Notre collègue Clergeot, directeur du lycée technique de Mulhouse-Dornach, a conduit le débat sur les relations entre les établissements techniques et les professions.

Autour des thèmes fondamentaux de cette session, les problèmes actuels de l'orientation scolaire et professionnelle ont été présentés par notre camarade Lherbier.

Enfin, Roger Tarnaud, au nom de la C.F.D.T., a exposé devant l'ensemble des participants l'état des négociations engagées entre les syndicats et le patronat sur les divers aspects de la formation professionnelle.

# Libertés et syndicalisme universitaire

**A**VANT le Congrès du Syndicat, il faut préciser dans quel esprit notre organisation doit poursuivre ses recherches pour une politique universitaire. Car il est temps, il est grand temps pour le S.G.E.N. de rappeler ses objectifs, d'associer tous les universitaires, des maternelles aux Facultés et aux Instituts de Recherches, — les professeurs, le personnel d'administration, les agents et les techniciens — dans les tâches communes d'un syndicat général. Ce rassemblement de tous nos efforts ne pourra s'organiser que dans un **climat de liberté et de démocratie syndicale**. Car nous devons en appeler au sens des responsabilités de tous pour une entreprise longue et difficile : le S.G.E.N. doit réclamer de tous les enseignants un engagement pour l'Education Nationale.

Une réforme profonde de l'Education Nationale suppose pour telle ou telle catégorie des sacrifices et des incertitudes. Je suis convaincu que beaucoup de difficultés s'apaiseraient si nos camarades ou nos collègues comprenaient clairement qu'en renonçant parfois à leurs prérogatives, à leur habitudes d'enseignement ou de recherche, ils permettent le succès d'une rénovation et d'une reconstruction nécessaire. Nous avons le devoir de leur dire clairement qu'en sacrifiant l'accessoire, ils permettent d'atteindre l'essentiel : la définition d'une nouvelle conception de l'E.N. au service d'une société démocratique. Une politique d'éducation ne pourrait réussir si elle n'obtient pas, sur les objectifs essentiels, l'adhésion déterminée d'un groupe important du personnel enseignant (CROOMBS, *La crise mondiale de l'Education*, p. 240). Lorsque nous nous retranchons dans une condamnation lapidaire du conservatisme universitaire, nous avouons tout bonnement notre échec, nous aidons une **entreprise technocratique qui désire réformer l'Ecole sans se préoccuper de ses maîtres**. Ce ne peut être l'attitude d'un syndicat.

Au contraire, nous avons le devoir d'entreprendre un travail difficile de pédagogie ; c'est-à-dire que nous devons permettre sur toutes les questions délicates une libre discussion ; nous devons susciter une analyse ouverte, des difficultés particulières ; nous devons avoir le souci de dégager l'essentiel sans nous attarder aux divergences accessoires. Parlons franchement : si telle ou telle position syndicale choque et irrite ceux qui pourraient mener notre combat, c'est souvent qu'elle a été mal expliquée.

L'action syndicale du S.G.E.N. doit tenir un équilibre difficile entre deux tentations : nous pourrions souhaiter une organisation résolument minoritaire, — engagée dans toutes les recherches, les plus audacieuses ; à ce compte, nous ne nous préoccuperions pas d'associer à notre combat toute cette masse d'enseignants, qui est acquise à l'idée d'une réforme profonde mais qu'inquiéteraient un peu des coquetteries minoritaires. Je reprendrai le juge-

ment d'un de nos camarades pour déclarer qu'une « position juste n'est pas seulement celle qui est intellectuellement satisfaisante, mais celle qui est également mobilisatrice ». **Le S.G.E.N. ne peut être seulement un bureau d'études avancées ; nous échouons si nous n'orientons pas les revendications enseignantes de liberté, d'indépendance, d'amélioration des conditions de travail et de la vie professionnelle vers une rénovation de l'E.N.** Il faut dire aussi très clairement que le combat pour un enseignement démocratique de qualité — le combat du S.G.E.N. — passe par un combat pour la dignité de l'enseignant dans notre société.

Je voudrais mettre en garde contre une certaine conception du militantisme : on imagine parfois que les militants syndicaux, forts de leurs compétences, peuvent avancer, dans leur action, sans s'arrêter aux préoccupations particulières. A ce compte, nous pourrions constituer une petite organisation d'élite. Nous réunirions quelques experts qui construiraient pour la C.F.D.T. un petit groupe de travail sur les problèmes universitaires. Pouvons le paradoxe plus loin : nous n'accepterions au S.G.E.N. de nouveaux adhérents qu'après un examen de passage politique. Pour rejoindre notre combat, il faudrait acquiescer explicitement à une orthodoxie et à tous les détails d'un programme. Cette attitude conduit droit à l'échec.

Mais nous devons aussi défendre un syndicalisme volontaire : le S.G.E.N. ne peut être seulement l'addition des revendications corporatives propres à chaque catégorie ; je ne veux pas critiquer ici l'orientation d'un syndicalisme majoritaire qui peut se permettre de défendre en même temps toutes les positions, si contradictoires soient-elles. Ne cédon pas à la polémique. Mais il faut malgré tout, dissiper toutes les illusions et tous les espoirs que certains attendent d'une évolution de la F.E.N. ; l'implantation dans l'autre organisation syndicale d'une autre tendance démontre le progrès d'une conception nouvelle des rapports du syndicalisme avec l'action politique ; elle ne signifie pas nécessairement la transformation de l'action et des objectifs syndicaux. Contrairement à notre conception, la tendance « Unité et Action » à la F.E.N. peut s'accommoder fort bien de divergences et de contradictions au niveau de l'action corporative puisqu'elle situe, sur un autre plan, la cohérence de son projet.

Dans l'Université d'aujourd'hui, ils sont nombreux ceux qui sont prêts à combattre avec la C.F.D.T. pour une société plus juste, pour une société démocratique. Nous les rallierons à notre combat, si nous nous battons pour établir l'Université de la démocratie française. Nous les rallierons en démontrant que notre tâche syndicale donne, à nouveau, aux enseignants, écrasés par la société contemporaine, la responsabilité et la dignité d'un combat pour la liberté.

Charles PIETRI.

# ACTION REVENDICATIVE

## Au Conseil Supérieur de la Fonction Publique

La séance plénière du C.S.F.P. s'est tenue à l'Hôtel Matignon le 3 décembre, sous la présidence de M. Malaud, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique. Notre Fédération Générale des fonctionnaires était représentée par nos camarades Delaveau, Lassalle et Caspard.

Peu de « fiches » (propositions indiciaires et statutaires) restaient à examiner, la plupart d'entre elles ayant déjà été adoptées par la section syndicale et la section administrative.

Par contre, divers vœux adoptés en section syndicale (le 29 novembre) provoquent souvent des débats fort longs qui se prolongèrent tard dans la soirée.

Nous nous contenterons aujourd'hui de noter les interventions qui portèrent sur des problèmes concernant directement certains personnels de l'Education Nationale.

● **Nomination de personnalités étrangères dans les corps d'enseignants de l'enseignement supérieur.** (Application de l'art. 30 de la loi du 12 novembre 1968.)

« Les personnalités scientifiques qui n'ont pas la nationalité française peuvent être nommées en qualité de professeurs des facultés ou de maîtres de conférences lorsque leurs titres et leurs services le justifient à la condition d'avoir fait l'objet d'une double proposition des instances compétentes de l'université dans laquelle elles seront appelées à exercer leurs fonctions et du comité consultatif des universités. »

Sur proposition de P. Caspard, la section syndicale avait adopté à l'unanimité un vœu tendant à admettre aussi le recrutement d'universitaires au niveau de maître-assistant, pareil recrutement se faisant déjà dans la pratique et facilitant l'interprétation des équivalences entre universités européennes. Mais devant les réserves formulées par le représentant de l'Education Nationale, le Conseil supérieur se contenta de souhaiter « la mise à l'étude » de ce vœu par le ministère de l'E.N.

● **Accès de certains enseignants exerçant à l'étranger au corps des professeurs certifiés et assimilés.**

Intervention, en section syndicale de P. Caspard (appuyé par la F.E.N.) pour demander que les dispositions favorables du plan de liquidation obtenu en juin 1968 soient applicables à ces personnels. Le vœu suivant fut adopté à l'unanimité :

« Le Conseil Supérieur de la Fonction publique émet le vœu que les enseignants exerçant à l'étranger ne soient pas lésés par rapport à leurs collègues exerçant en France quant à la possibilité d'accéder au corps des professeurs certifiés, compte tenu des dispo-

sitions exceptionnelles prévues par le décret numéro 69-343 du 12 avril 1969 pour trois ans à compter de la rentrée scolaire de 1968. »

● **Sous-bibliothécaires relevant des services des bibliothèques et de la lecture publique.**

Création du grade de sous-bibliothécaires-principaux (indices bruts : 365-545; indices nets : 295-420).

Cette fiche, conforme au vœu du Comité technique paritaire, fut adoptée à l'unanimité.

● **Elèves-professeurs et professeurs stagiaires des centres de formation des professeurs d'enseignement général de collège.**

Classement indiciaire proposé :

— élève prof. indice net : 205 ; brut : 235 ;

— prof. stag. indice net 250 ; brut : 300.

Cette fiche, adoptée à l'unanimité, donna l'occasion à P. Caspard de rappeler le mécontentement provoqué chez les P.E.G.C. par le classement indiciaire octroyé dans le nouveau statut de ces personnels.

● **Fonctionnaires de la catégorie B** (dont font notamment partie les instituteurs).

La section syndicale avait adopté à l'unanimité (sur proposition de la C.F.D.T.) un vœu se terminant ainsi :

« Le Conseil Supérieur... demande :

— que soit mise en place immédiatement une commission gouvernement-syndicats qui aura pour mission de redéfinir les fonctions administratives et techniques auxquelles correspond la catégorie B, d'en déterminer le classement indiciaire et le niveau de recrutement, d'en restructurer et simplifier la carrière, d'en harmoniser les débouchés ;

— que les conclusions de cette commission soient soumises au Conseil Supérieur au plus tard avant la fin du premier semestre de l'année 1970. »

Le Conseil Supérieur s'est prononcé de la manière suivante sur ce vœu : pour : 16 voix ; contre : 3 voix ; abst. : 13 voix. Il reste à souhaiter que le gouvernement tiendra compte de cette demande formulée par l'ensemble des organisations syndicales.

Nous compléterons ce compte rendu succinct dans le prochain « S.U. » en insistant plus particulièrement sur les débats intervenus à propos de l'accord sur les catégories C et D et de l'intervention faite par la délégation C.F.D.T. pour demander la mise à l'étude immédiate du règlement des problèmes posés par les zones de salaires et l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement de base.

P. C.

### 10 ANNÉES D'EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DES ANIMATEURS, FORMATEURS, ÉDUCATEURS

Le Centre de Perfectionnement des Responsables de Groupes (CEPREG) vous propose

Pour un renouvellement pédagogique dans l'enseignement

28-29-30 décembre 1969 et 1-2-3 avril 1970

4 au 8 février 1970 - 23 au 27 mars 1970

6 au 10 juillet 1970

31 août au 4 septembre 1970

**Dynamique de Groupe**

19 au 23 janvier 1970 - 9 au 13 mars 1970

1<sup>er</sup> au 5 juin 1970

**Expression Dynamique de la Personne**

11 au 15 février 1970 - 31 mars au 4 avril 1970

20 au 24 juillet 1970

Envoi de documentation sur demande : CEPREG, 40, rue La Bruyère, 75-PARIS 9<sup>e</sup> - Tél. 285-08-50.

# Pour le congrès confédéral 70

## La dimension européenne

**L** INVENTAIRE confédéral des problèmes posés au Congrès d'orientation de 1970 tient pour assurée une « imbrication de plus en plus étroite entres économies des pays d'Europe occidentale » (« Sydicisme » n° 1247 p. 8).

Nous avons pu vérifier le bien-fondé et préciser le sens de cette affirmation au cours d'une session organisée par l'Institut du Travail de l'Université de Strasbourg pour la Commission Internationale de la C.F.D.T. Traitant des structures et de la politique économique de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Grande-Bretagne et de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.), cette session s'est tenue par une heureuse coïncidence du 24 au 28 novembre à la veille de la Conférence « au sommet » de La Haye qui a ramené l'attention publique sur les problèmes du développement et de l'élargissement de la C.E.E. Dans les limites du présent article, nous pouvons simplement indiquer quelques conclusions — les plus générales — d'un travail intense : cours d'une haute qualité et échanges de vue qui ont rendu manifeste l'intérêt de militants C.F.D.T., confédéraux, fédéraux ou départementaux, pour les techniques de politique économique internationale dont la connaissance apparaît désormais indispensable à une action syndicale effective.

Deux de ces techniques ont été examinées par les sessionnaires celles de **politique conjoncturelle**, ou à court terme, et celle de **politique à moyen terme**, de « programmation » ou de « planification ». Dans l'examen critique des sociétés industrielles occidentales, on ne doit pas oublier un fait : « L'expérience d'un quart de siècle de croissance pratiquement continue », période durant laquelle nous n'avons connu « que de courtes périodes de stagnation et quelques récessions mineures » (R. Marjolin). Cela grâce à une maîtrise nouvelle de la conjoncture, ignorée dans les années qui ont précédé la crise de 1929. Cette politique conjoncturelle nécessaire à toute économie de marché — même « socialiste » — pour en réduire les fluctuations n'a de sens qu'en rapport avec une politique de programmation orientée vers des objectifs à moyen terme, dans le style de plans pour cinq ans : cette connexion, la session de Strasbourg l'a rendue manifeste.

Conséquence pour nous, au S.G.E.N. : notre action fondamentale sur les budgets (annuels) de l'Education et de la Recherche se situe à l'articulation de l'inévitable politique conjoncturelle et de la nécessaire planification à moyen, voire à long terme. Dans la généralité des cas fédéraux et pour une confédération même, une action syndicale rationnelle suppose un double sens de l'opportunité et de la prospective : sens qui ne demande pas seulement une intuition empiriquement acquise, mais l'étude de techniques constamment en progrès.

Ce qu'a également montré la session de Strasbourg, c'est que, dans la situation présente partiellement issue des traités de Marché Commun, il y a **interdépendance de fait** entre les Etats de la C.E.E. d'abord dans l'ordre des politiques conjoncturelles ensuite dans celui des politiques à moyen terme. D'où la nécessité d'une coordination des politiques nationales par l'élaboration d'une politique de la Communauté : élaboration supposant que l'on traite en commun les problèmes qui, de plus en plus, apparaissent communs.

Parmi ces problèmes, les questions évidemment de poli-

tique de la Science, de la Technologie, et, corrélativement, de l'Education : point de vue que l'on trouve formulé, il y a des années déjà, dans les documents et résolutions du S.G.E.N. On sait notre réserve à l'égard de l'aspect nationaliste de la politique du régime de Gaulle, notamment à propos de l'élargissement de la C.E.E. à la Grande-Bretagne. Une réserve analogue a été exprimée par la C.F.D.T.

Cette question d'élargissement (à la Grande Bretagne et à d'autres Etats démocratiques) a été examinée dans la dernière journée — sans doute la plus remarquable — du séminaire de Strasbourg. Toutes les difficultés à surmonter n'ont pas été dissimulées, non moins que les avantages éventuels qui sont manifestes, notamment de deux points de vue que devraient être familiers dans notre organisation. Le premier est celui des **écarts technologiques** entre les économies d'Europe occidentale et l'économie des Etats-Unis : thème d'une des principales résolutions du Congrès de Mulhouse. Le second point de vue, lié au premier, est celui du développement des **entreprises multinationales** souvent à direction américaine : développement qui exige une politique commune des Etats européens. Avant même le congrès de Mulhouse, nous avions demandé à Daniel Bénédict, secrétaire générale adjoint de la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux, d'exposer, rue Mayran, une veille de C.N., les problèmes posés au mouvement syndical par la puissance de ces entreprises.

Aussi bien, le secrétaire général du S.G.E.N. a eu le privilège d'assister à la première séance, le 3 décembre, de la première **Conférence Européenne de l'Automobile** convoquée à Paris par la F.I.O.M. : y sont représentés les travailleurs de cette industrie dans les pays tant de la C.E.E. que de l'Association Européenne de Libre Echange formée autour de la Grande-Bretagne ; nos camarades de la Fédération Générale de la Métallurgie (C.F.D.T.) y siègent à côté des représentants de la Fédération F.O. A noter que, dès cette première séance, un rapport était présenté sur « les sociétés américaines dans l'industrie automobile européenne » et que, dans son message à la conférence, le président du Département de l'Automobile à la F.I.O.M., l'Américain Walter P. Reuther soulignait la gravité du problème posé aux syndicalistes européens par l'expansion sur le vieux continent des « Trois Grands », de l'industrie américaine (General Motors, Ford, Chrysler) : problème, écrivait-il, pas seulement « de concentration, mais encore de domination ». La preuve est ainsi donnée qu'à l'intérieur de l'internationalisme mondial pratiqué par la F.I.O.M. il y a place aux préoccupations d'indépendance européenne qui sont celles de nos camarades et de nous-mêmes.

La reconnaissance de la **dimension européenne des questions auxquelles les moyens d'action nationaux ne permettent pas de répondre** nous est donc apparue, une fois de plus, comme un moment essentiel du développement sans lequel le syndicalisme restera sans action sur les réalités décisives : du développement qui nous fera sortir, nous Français, de ce mélange d'idéologie et de provincialisme qui est aujourd'hui une de nos principales faiblesses. Dans la conception élaborée par le S.G.E.N. la « planification démocratique », le « socialisme démocratique » doivent nous offrir un langage commun avec nos plus proches partenaires. Cela doit être rappelé en vue des Congrès l'an prochain tant du S.G.E.N. que de la C.F.D.T.

Paul VIGNAUX.

# ACTION PEDAGOGIQUE

## Réflexions sur la crise de l'éducation

### V - Témoignage et pédagogie

**L'**ANALYSE du témoignage enseignant, telle que nous l'avons menée jusqu'ici, est ambiguë. Elle peut conduire en effet soit à des conclusions moralisantes, soit, au contraire, pour peu qu'on la pousse encore, à une remise en question des rapports pédagogiques.

Dans la première hypothèse, la crise des valeurs sert de tremplin à l'affirmation des valeurs du maître, véritable saint laïque. Et tout n'est pas faux dans cette attitude, qui met l'accent sur la valeur des hommes, la qualité de leur personnalité. Mais c'est là une conclusion un peu courte. D'abord parce que les maîtres ne peuvent être tous des saints ou des héros, même laïcs. Ce sont et j'ajoute pour ma part, tant mieux — des hommes et des femmes ordinaires. Ensuite il n'est pas certain que le témoignage le mieux délivré et le mieux accueilli soit, précisément, celui des personnalités les plus estimables moralement. Après avoir reconnu que tout enseignant témoigne, par la force des choses, après avoir souligné la nécessité pour lui de proposer ses propres valeurs, il nous faut aujourd'hui aller plus loin, et montrer que le témoignage de l'enseignant ne s'accommode pas de n'importe quelle pédagogie.

#### I. - Distance et proximité

Passons rapidement sur ce premier point, qui ne fait pas de difficulté. On nous accordera facilement que pour qu'il y ait témoignage de l'enseignant, celui-ci doit être à la fois assez proche et assez loin de ses élèves.

On retrouve ici, à un niveau plus psychologique, le paradoxe déjà mentionné du maître : il ne peut pas faire bloc avec ses élèves, sous peine de trahir l'univers adulte, de se situer en marge de lui, et par là de ruiner l'image qu'il pourrait précisément donner... et cependant ce maître ne peut pas non plus faire cause commune avec l'univers adulte, sous peine de se voir du même coup récusé.

Mais cette analyse ne conduit pas très loin, chacun estimant sans doute qu'il a réussi à réaliser le juste dosage de proximité et de distance...

#### II. - Affirmation des valeurs et recherche du consensus

On ira plus loin, si l'on remarque la nécessité où se trouve le maître de témoigner de ses valeurs, et, à la fois, la précarité de ces valeurs, qu'aucun consensus global ne garantit, et le souci dans une démocratie pluraliste de promouvoir un consensus. Cette situation signifie en effet :

— que le maître témoigne seul, modestement, et non par voie d'autorité. Son témoignage est de l'ordre de la proposition, de la réponse aux questions, nullement de l'endoctrinement ou de l'exhibition ;

— qu'il doit s'efforcer d'accueillir et d'intégrer les valeurs des autres ;

— qu'il doit faire tout ceci dans une optique prospective, en visant davantage le consensus futur que l'accord immédiat.

En d'autres termes, à partir d'une certitude personnelle, il doit y avoir une

double visée vers les valeurs des autres et vers l'avenir.

Sur le plan du rapport pédagogique, cette remarque entraîne plusieurs conséquences.

Tout d'abord, le témoignage de l'enseignant suppose qu'il reconnaisse l'existence du groupe des élèves comme collectivité régie par un minimum de normes de comportement (ce qui est un fait), dont certaines au moins sont des valeurs (je ne dis pas des vraies valeurs, étant de l'essence de la valeur d'être posée sur le mode de l'absolu). Si l'enseignant n'admet pas cela — ou ne se comporte pas comme quelqu'un qui l'admet — il ne peut proposer un témoignage intégrateur puisque, précisément, il commence par nier les seules valeurs qu'il soit de sa mission propre d'intégrer. Je m'excuse de cette formulation un peu dense : nous sommes ici au noeud même de la laïcité moderne. La laïcité se comprenait jadis comme l'acceptation des différences entre collègues ou entre parents, ou entre collègues et parents. Et de fait, le pluralisme

était interne à la société adulte. Le pluralisme moderne réside aussi dans la coexistence des générations : la laïcité, respect du pluralisme, consiste aujourd'hui à admettre les adolescents comme différents, et, par delà ce fait constatable, à admettre que leurs valeurs sont des valeurs.

#### III. - Du maître comme témoin du groupe

##### 3 - Du maître comme témoin du groupe

Dans cette perspective, il faut aussitôt quelques concessions à la rigueur des principes.

Première concession : il est vrai que les valeurs admises et vécues par les adolescents sont parfois confuses. Conséquences : c'est une des fonctions du maître comme éducateur d'aider à les clarifier et expliciter, d'amener à la conscience claire ce qui est vécu au plan du « ça va de soi ».

Seconde concession : il est vrai que les adolescents sont variables, manquent de continuité. Conséquence : au maître, témoin du groupe et des engagements qu'il se donne, d'apparaître à certains moments comme celui qui exige le respect de la parole donnée, de l'engagement pris.

Troisième concession : les valeurs des adolescents ne suffisent pas à structurer une personnalité adulte. C'est si vrai que c'est une tautologie. Et si ce ne l'était pas, le maître ne serait plus qu'un instructeur, non un éducateur. Aussi bien n'avons-nous jamais prétendu cantonner le maître dans une fonction de reflet des élèves, ou de porte-voix. Il a une fonction de proposition, essentielle. Mais il ne peut l'assumer que s'il assume, en même temps, sa fonction de témoin.

**N**OUS sommes très loin, ici, d'une certaine conception, disons « américaine » de la pédagogie de groupe, où le maître ferait semblant de ne pas être là. Nous ne croyons pas à la possibilité, pour un groupe d'adolescents, de se structurer de façon totalement autonome. L'auto-éducation mutuelle suppose réussie une éducation antérieure par autrui. Le refus de toute forme de directivité nous semble absurde ou hypocrite.

Mais nous sommes aussi loin de la conception magistrale traditionnelle, à sens unique.

Ce que nous entr'apercevons, c'est une sorte de dialogue, coupé de phases d'incompréhension et d'autres d'euphorie, entre les maîtres et le collectif des élèves. Cela suppose que des deux côtés, les interlocuteurs s'affirment, se reconnaissent, et se respectent. Cela implique un style pédagogique nouveau, que chacun de nous recherche plus qu'il ne l'a trouvé. Mais il me paraît très significatif que ce qui change depuis mai (dans la mesure où quelque chose change), ce soit précisément le style pédagogique, et non directement les contenus de l'enseignement. C'est pourquoi le problème de l'université critique, s'il n'est pas un faux problème, porte un peu à côté des vraies questions de l'heure. Ce qui se cherche, dans nos établissements, ce n'est pas l'université critique, c'est un style pédagogique nouveau qui permettrait aux maîtres et aux élèves de se reconnaître les uns les autres, différents et solidaires.

Antoine PROST.

# Organiser la survie

**L**A rentrée a été difficile pour beaucoup d'entre nous ; les conditions de travail sont plus mauvaises cette année que l'année 68-69 : blocage des nominations des maîtres auxiliaires, heures supplémentaires obligatoires... ceci venant en sus des changements de programmes prochains ou en cours, pour lesquels les séances de « recyclage » restent sporadiques ou réservées à un petit nombre d'élus.

Vous manquez de temps, de moyens, de documents, pour assurer les tâches dont vous vous sentez responsables. Mais êtes-vous sûrs d'utiliser au mieux ce qui est à votre disposition ? Les lignes qui suivent voudraient vous y aider.

## Premier degré

Savez-vous que les programmes du 1<sup>er</sup> degré vont être modifiés, peu dans leur libellé, mais beaucoup dans leurs instructions ? Ces programmes seront mis en application en septembre 1970, très probablement (les textes ne sont pas encore parus au B.O., mais on les attend très prochainement !). L'Association des Professeurs de Mathématiques (A.P.M.) a publié les projets de programmes et instructions (voir références plus bas).

Le recyclage a commencé dans certaines académies ; dans certains Instituts de Recherche sur l'Enseignement Mathématique, des séances de travail ont été organisées à l'intention des I.D.E.N. ; dans certaines régions, c'est l'A.P.M. qui encadre des groupes bénévoles.

### Documentation

- Projets de programme « rénové » et d'instructions : cahier de l'A.P.M., « première étape... vers une réforme de l'enseignement mathématique dans les classes élémentaires. » (29, rue d'Ulm, Paris V<sup>e</sup>.)
- Courrier de la recherche pédagogique, numéro 27, numéro 31 et numéro 33, en vente au S.E.V.P.E.N. et dans les C.R.D.P. et C.D.D.P.
- Emissions de radio et de télévision (R.T.S.) « Atelier de Pédagogie ». T.V. : jeudi de 9 h 30 à 10 h, première chaîne, rediffusion le vendredi de 17 h 30 à 18 h, première chaîne.
- Radio : mercredi de 17 h 30 à 18 h, sur France-Inter M.F.
- Documents d'accompagnement dans la revue « l'Education ».

## Premier cycle

A cette dernière rentrée ont été mis en application les programmes « Lichnérowicz » en 6<sup>e</sup>. Avez-vous profité de la circulaire sur la mise en place des équipes ?

Plusieurs collègues signalent déjà des manières d'étudier le nouveau programme aussi désastreuses que celles utilisées pour l'ancien, ceci étant souvent engendré par un respect trop servile de certains manuels dont le vocabulaire est surabondant ou la méthode douteuse.

Pour l'interprétation du libellé du programme et de ses instructions, référez-vous de préférence aux ouvrages rédigés en fonction des expérimentations qui ont précédé l'application des nouveaux programmes.

L'opération de rénovation entamée doit se prolonger les années suivantes dans

les autres classes du 1<sup>er</sup> cycle : attention, le travail ne doit pas laisser de côté les classes de transition, 6<sup>e</sup> III et 5<sup>e</sup> III. Le passage d'un élève de 6<sup>e</sup> III ou de 5<sup>e</sup> III se fera sans trop de difficultés si les activités mathématiques des classes de transition portent sur des thèmes voisins des autres classes et s'effectuent dans le même esprit. N'oubliez pas de vous rencontrer entre collègues des différentes 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, de quelle nature qu'elles soient.

### Documentation

- B.O. numéro 38 et 46 (année 68-69) : programme de mathématiques pour les classes du cycle d'observation.
- B.O. numéro 30 : horaires des classes de sixième et cinquième pour l'année scolaire 69-70.
- B.O. numéro 32 : instructions relatives aux horaires en sixième III et cinquième III.
- B.O. numéro 22 : instructions relatives à l'organisation de l'enseignement des mathématiques dans les classes de sixième.
- Recherche Pédagogique « Mathématiques en sixième » (S.E.V.P.E.N. et C.R.D.P.).
- Recherche Pédagogique « Mathématiques en cinquième » (S.E.V.P.E.N. et C.R.D.P.).
- Bulletin de l'A.P.M. numéro 269 : « la mathématique en sixième par ceux qui l'enseignent ».
- Emissions de télévision (R.T.S.) « Chantiers Mathématiques » diffusées le lundi de 17 h 30 à 18 h sur la deuxième chaîne et le vendredi de 17 h 30 à 18 h sur la deuxième chaîne également. Documents d'accompagnement dans les « Dossiers de la Radio-Télévision Scolaire », en vente au S.E.V.P.E.N., dans les C.R.D.P. et C.D.D.P. Les émissions de la série « Atelier de Pédagogie » peuvent être suivies également avec profit.

## Deuxième cycle (enseignement long)

Des programmes rénovés sont en application à ce niveau. Les expérimentations restent isolées, sans diffusion comparable à celle concernant les problèmes du 1<sup>er</sup> cycle. Certains Instituts de Recherche sur l'Enseignement Mathématique (I.R.E.M.) organisent des séances de recyclage.

- B.O. numéro 29 et 46 : programme de mathématiques pour les classes de deuxième et terminales A (options 1, 2, 5).
- B.O. numéro 30 : modifications de l'arrêté du 26 juillet 1968 relatif aux programmes de mathématiques des classes de deuxième A, C et T et terminales A (options 1, 2, 5).
- B.O. numéro 30 et 31 : horaires des classes du second cycle long.
- Emissions de télévision (R.T.S.) : certaines émissions de la série « Chantiers Mathématiques » présentent des illustrations intéressantes de structures algébriques qui sont au programme du deuxième cycle.

## Deuxième cycle (enseignement technique - C.E.T.)

Bien que l'enseignement technique soit mis à l'écart des modifications apportées à l'enseignement mathématique, les enseignants de ce secteur ne peuvent rester indifférents à ce mouvement, puisqu'ils accueilleront des élèves formés à d'autres mathématiques (en 73-74). Pour sa part, le groupe « Mathématiques » du S.G.E.N. procédera à un premier « débroussaillage » du problème à l'occasion de sa prochaine réunion, le jeudi 11 décembre à 18 heures.

Enfin, une dernière adresse : pour que se poursuive la réflexion au sein du groupe de travail « mathématiques », écrivez à Marie-Hélène Salin, 5, rue des Binelles, 92 - SEVRES.

J.B. et M.H.S.

Pour terminer, voici quelques « bonnes » adresses, quelques « bons » livres que vous trouverez peut-être dans la bibliothèque de votre établissement ou dans celle d'un de vos collègues (pourquoi pas ?).

- SERVICE DES VENTES ET PUBLICATIONS DE L'EDUCATION NATIONALE (S.E.V.P.E.N.) 7, rue du Four, Paris (6<sup>e</sup>).
- Vous y trouverez les « Courriers de la Recherche Pédagogique », « Dossiers de la R.T.S. ».
- ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES (A.P.M.), 29, rue d'Ulm, Paris (5<sup>e</sup>) ; régionales dans chacune des académies.

Vous y trouverez bulletins et brochures.

- INSTITUTS DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES (I.R.E.M.). Il en existe 6, à Bordeaux, Lyon, Paris, Poitiers, Rouen, Strasbourg. Leur adresse est : I.R.E.M. Faculté des Sciences...

Vous pouvez tenter de vous procurer les documents qu'ils diffusent à leurs séances de « recyclage » (en leur écrivant ou en demandant à des collègues qui suivent ces séances).

En plus des ouvrages déjà signalés dans cet article (fondamentaux), voici quelques ouvrages qui pourront vous aider.

(Un des prochains « Textes et Documents pour la Classe » présentera une bibliographie complète commentée) S.E.V.P.E.N. et C.R.D.P.)

REVUZ Mathématique Moderne, Mathématique Vivante (O.C.D.L.). Ouvrage de présentation de l'esprit de la rénovation de l'enseignement des mathématiques. Très facile à lire.

DUVERT, GAUTHIER, GLAYMANN, travaux pratiques de mathématiques séries 1, 2, 3 ; (O.C.D.L.). Exercices pour les parents.

COLOMB, GLAYMANN ensembles, logique, cartes perforées (O.C.D.L.). Exercices pour parents et enseignants.

KEMENY, SNELL, THOMPSON algèbre moderne et activités humaines (DUNOD) ouvrage de présentation des mathématiques utiles aux non-mathématiciens. Assez facile à lire.

RICHARDSON éléments de Mathématiques Modernes (DUNOD), présente les notions traditionnelles de mathématiques d'une manière « moderne » et avec l'esprit des mathématiques « modernes ».

POLYA. La découverte des mathématiques (DUNOD). Présentation des méthodes de découvertes en mathématiques. Facile.

# PREMIER DEGRE

## TROIS POINTS CHAUDS

**L**E Bureau National Premier Degré a tenu une réunion le 4 décembre (participants : Page, Fromageat, Guénin, D. Franco, Cl. Jean, Martinet, Duquesne). Nous signalons ici trois questions qui ont été étudiées de près par ce bureau et qui feront toutes l'objet d'une intervention au Ministère.

### Maîtres d'application

On sait que le principe d'un allègement du service hebdomadaire des maîtres d'application a été admis par la Commission ministérielle des Ecoles Normales (voir S.U. n° 508 p. 12).

Une solution, applicable à la rentrée 1970, a été envisagée et soumise à la décision du Ministre : sur la base d'une école annexe de 5 classes, il serait créé un sixième poste permettant à la fois la demi-décharge du directeur et un allègement d'une demi-journée pour chacun des autres maîtres.

Le S.G.E.N. avait jugé que cette mesure serait une étape satisfaisante pour l'amélioration des conditions de travail des maîtres d'application, si toutefois elle était appliquée à l'ensemble des établissements ou classes d'application qui fonctionnent de façon permanente.

Nous savons depuis le 1<sup>er</sup> décembre qu'elle est rejetée par le Ministre. L'Administration propose désormais, à compter de la rentrée 1970, d'opérer l'allègement du service des maîtres d'écoles annexes en employant soit des remplaçants, soit, de préférence, les élèves-maîtres de F.P. 2.

Le Bureau National considère que cette solution, qui aurait pu être appliquée comme mesure immédiate et limitée à l'année 1969-1970, est inacceptable dès lors qu'elle est présentée comme le seul moyen de régler le problème.

Le secrétariat National interviendra auprès du Ministre pour faire connaître la position très ferme du syndicat à ce sujet.

Informé de l'action engagée par de nombreuses sections départementales au cours des dernières semaines, le Bureau National les engage à la poursuivre et à la développer, suivant les modalités qu'elles jugeront les meilleures pour atteindre les objectifs définis par le S.G.E.N.

### Conseillers pédagogiques

La Commission Administrative des 9 et 10 novembre avait précisé : « Simultanément, il convient de réexaminer les conditions de travail des maîtres d'application temporaire et des maîtres itinérants d'école annexe (conseillers pédagogiques) ».

La situation de cette dernière catégorie est particulièrement mauvaise : les conseillers pédagogiques supportent des frais importants de déplacement (ils sont dans l'obligation de prendre un repas hors de chez eux presque tous les jours ; la plupart ne peuvent assurer leur service qu'avec leur voiture personnelle) et les frais de mission qui leur sont alloués ne sont pas à la mesure des dépenses engagées. Ils n'ont plus droit au logement, et une indemnité compensatrice ne leur est pas toujours assurée. Ils viennent de perdre le bénéfice de l'assimilation indiciaire avec les professeurs de C.E.G. Leur service n'est pas défini avec précision et on leur demande maintenant, dans beaucoup de circonscription, de participer à la formation permanente des instituteurs titulaires (alors qu'ils ont été recrutés pour la formation des remplaçants).

Les conseillers pédagogiques ont donc de multiples raisons de mécontentement et pour améliorer leur situation, ils demandent l'assimilation indiciaire aux directeurs d'écoles annexes.

Le Bureau National a décidé :

1. **D'intervenir au Ministère** afin d'obtenir une revalorisation de la fonction de conseiller pédagogique.

2. **De prendre en considération le problème dans son ensemble.** Il s'agit principalement :

- de redéfinir la fonction et le service des conseillers pédagogiques ;
- d'examiner les modalités d'un reclassement indiciaire indispensable ;
- d'assurer aux conseillers pédagogiques le versement d'une indemnité compensatrice de logement et une indemnisation satisfaisante des frais qu'ils engagent.

### Directeurs d'écoles

Dans une lettre récente au Directeur de la Pédagogie (27 novembre) concernant la rénovation pédagogique et la formation permanente, le S.G.E.N. a rappelé que, dans sa conception, « l'animation pédagogique est en principe une responsabilité du directeur. Cette fonction est actuellement déconsidérée et plusieurs départements connaissent une véritable crise de recrutement. Il faut insister sur le rôle pédagogique des directeurs et leur donner les moyens de l'assurer : essentielle-

ment il s'agit de leur assurer une formation complémentaire (recyclage, préparation à la fonction d'animateur) et d'augmenter en importance et en nombre les décharges de service ».

C'est en affirmant l'importance de la fonction pédagogique du directeur que le congrès de Mulhouse (1968) a défini un **barème pour l'attribution des décharges** : c'est cette considération que justifie le critère retenu par le S.G.E.N., à savoir le nombre de classes et non pas le nombre d'élèves :

— une demi-décharge de service pour les directeurs d'écoles de cinq classes et plus ; de quatre classes pour les directrices d'écoles maternelles ;

— une charge complète pour les directeurs d'écoles de dix classes et plus ;

— la possibilité de décharges partielles pour les directeurs de moins de cinq classes.

Plusieurs sections ont signalé au début de cette année scolaire que la re-conduction des décharges de service des directeurs était suspendue ; plus récemment les directeurs d'un département de la région parisienne se sont vivement émus d'une remise en cause possible de leurs décharges à la rentrée de 1970. Ces incidents semblent liés à un projet de nouvelle répartition de décharges préparé par le Ministère.

Le S.G.E.N. présentera à nouveau au Ministère les propositions définies à Mulhouse. C'est évidemment par référence à ce barème que le S.G.E.N. jugera une éventuelle redistribution des décharges.

### Permutation

Institutrice 90 cherche permutante pour 51 soit directement, soit par permutation triangulaire. Ecrire Mme MARTIN - Institutrice - 6 rue du Haut-Rhin - 90-BELFORT.

## VADE MECUM DES INSTITUTEURS et des PERSONNELS C. E. G.

à jour au 1<sup>er</sup> septembre 1969

**8 francs**

(port compris)

Toute commande doit être accompagnée d'un chèque

**S. G. E. N.**  
C.C.P. - PARIS 8776-93



# COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

## Commission administrative de la section

### Présents :

MM. LALLEMENT - MICHEL - BART - JOUANNON - VAILLARD - FREY - GEORGE - DELBART - AMEREIN - MARNIERES - S. MALAQUIN.

La place nous a manqué jusqu'ici pour faire le compte rendu des travaux de la Commission Administrative C.E.G. et cycle de transition-pratique, qui s'est tenue à BIERVILLE les 9 et 10 novembre 1969.

### 1. Stagiaires C.E.G. études et C.A.P.C.E.G. 1969

Notre camarade DEVARRIEUX, Directeur d'Etudes de C.R./C.E.G., donne les dernières informations ou les modifications proposées pour le C.A.P./C.A.G. 1969, modifications étudiées dans une commission ministérielle où ne siège aucun délégué des stagiaires.

Le déroulement des études des stagiaires, et notamment la question des redoublements, a été étudiée. Une note a été rédigée, destinée aux Recteurs et également au Ministère.

### 2. Conséquences du statut

Sur la définition du service, l'horaire maximum exigible, je vous renvoie aux précédents numéros de S.U. et à l'infor-

mation ci-contre. Une autre source de litige est le logement. Bien que l'Association des Maires ait obtenu satisfaction : transfert de la charge de la commune à l'Etat, tout n'est pas encore réglé ; si, juridiquement, les P.E.G.C. ne sont plus des instituteurs, il n'en est pas de même pour ceux qui ne sont pas intégrés au nouveau corps, ni pour les maîtres de transition, pratiques, S.E.S., auxquels s'applique toujours la loi sur l'obligation faite à la commune de loger l'instituteur. Rappelons que la circulaire adressée aux préfets précise que :

« les maîtres de ces collèges qui occupent actuellement des logements mis à leur disposition par les communes **devront naturellement** bénéficier du maintien dans les lieux. »

L'imbroglie continue, semble-t-il, sans doute jusqu'à ce qu'une véritable politique de l'école moyenne, deuxième étape de la scolarité obligatoire, soit définie par un gouvernement conscient de ses responsabilités.

### 3. Classes de transition et classes pratiques

La Commission a fait l'invention des problèmes (voir aussi S.U. n° 509), et il

apparaît de plus en plus que les enfants défavorisés par la nature ou par la société, le sont aussi par l'Administration ! En cas de pénurie, c'est à eux qu'est supprimé l'accès au gymnase ou à la piscine, ou le professeur de langue vivante...

D'autre part, le mécontentement grandit parmi les maîtres, mécontentement d'autant plus légitime que leurs revendications ne sont même pas repoussées après négociations, mais froidement ignorées. Il est en effet scandaleux, et nous l'avons maintes fois répété depuis des années :

1) que les maîtres qui enseignent en section III et en cycle pratique et dont les élèves doivent tous être orientés progressivement, soient les seuls à n'être pas rémunérés comme professeur principal.

2) que leur horaire hebdomadaire ne soit pas limité, par décret, en l'alignant au moins sur celui des P.E.G.C.

3) que toute promotion leur soit interdite vers la direction et la sous-direction des établissements dans lesquels ils exercent.

Notre action continuera à s'exercer à tous les niveaux pour que cesse la hiérarchie scandaleuse dans l'organisation et le fonctionnement des C.E.S.

S. M.

## Informations

● **Préparation de la rentrée 1970 :** (voir page Lycées-C.E.S.)

● **Instructeurs** (A. du 24-11-1969 - J.O. du 2-12-1969) : Ouverture d'une session de l'examen professionnel permettant la titularisation dans le corps des instructeurs dans le courant de l'année 1970. Date des épreuves écrites fixée par les Recteurs.

● **Surveillance :** la circulaire d'application du statut, sur le service des maîtres, a été publiée **in extenso** dans S.U. n° 509 et commentée dans S.U. n° 510. Aucune circulaire émanant de l'Inspecteur d'Académie, aucune pression de chefs d'établissement invoquant des textes relatifs au personnel du second degré (et d'ailleurs antérieure au statut) ne doit vous amener à faire plus que ce qui est **légal** : un service d'enseignement de 21 h., qui peut se trouver alourdi par « 2 heures supplémentaires dans l'intérêt du service ». Rien ne peut vous contraindre à en accepter davantage : les divers échelons administratifs, inspection académique, rectorat, direction du personnel, cabinet du Ministre, et Ministre sont in-

formés depuis longtemps que les problèmes de service et de surveillance doivent être réglés autrement que par des méthodes d'intimidation vis-à-vis du personnel. En particulier les I.A. et Recteurs qui ont **imposé** au 15 septembre un service de 23 heures de cours à tout le personnel, savent parfaitement que la surveillance des élèves ne peut absolument pas être assurée. A qui en reviendra la **responsabilité** ?

## Et le B.E.P.C. ?

Rien ou presque n'est encore paru sur la version 70 de cet examen. C'est maintenant une habitude de définir les modalités des examens quelques mois avant leur date. Certains prétendent même que ce retard a son avantage : éviter le bachotage...

Deux quasi certitudes ont filtré de la Commission ministérielle à laquelle j'assiste :

1) L'examen ne serait ouvert dans l'enseignement public qu'aux élèves qui n'auraient pas obtenu leur affectation dans « la 1<sup>re</sup> année d'un établissement de second cycle » ; ainsi les

élèves de 3<sup>e</sup> qui entrèrent l'an prochain dans des établissements publics ayant un cycle d'au moins 2 ans seraient dispensés du B.E.P.C. et en obtiendraient l'équivalence. Mais les élèves de l'enseignement privé subirait l'examen.

2) La structure de l'examen 70 ne sera sans doute pas très différente du B.E.P.C. 69 (disciplines, coefficients, options, etc.). Seules des modifications (légères ? profondes ?) pourraient être envisagées dans la nature même des épreuves. La commission a surtout débattu de la réforme (ou de la suppression) de cet examen à moyen terme ; une enquête a prouvé que le B.E.P.C. ouvre l'accès à de très nombreuses écoles ; mais que la quasi totalité de ces écoles impose un second barrage sous la forme d'un concours d'entrée. Rien ne paraît impossible donc, mais tout bouleversement futur suppose avant l'application définitive un délai raisonnable pour que tous ces établissements puissent changer leur mode de recrutement.

Toute suggestion à propos du B.E.P.C. actuel, futur ou défunt doit être envoyée à la Commission Pédagogique du S.G.E.N. - 5, rue Mayran - PARIS IX<sup>e</sup>.

J. NICOLAS.

## Commission administrative du second degré (suite et fin)

**L** A C.A. a examiné également un certain nombre de problèmes de catégories. Ces problèmes doivent être préparés en vue du Congrès et seront étudiés par des groupes de travail dans les prochaines semaines.

### Maîtres auxiliaires

On a fait état de l'aggravation de leur situation : difficultés pour trouver un poste, nominations tardives, insuffisance du plan de liquidation de l'auxiliaariat.

Le travail est à poursuivre dans trois directions :

- disparition progressive de l'auxiliaariat par le recrutement d'un nombre accru de titulaires et liquidation réelle des auxiliaires actuels ;

- mise au point de mesures permettant aux M.A. tant qu'ils existeront, d'avoir de meilleures conditions de travail ;

- création d'un corps de titulaires remplaçants pour faire face aux absences, congés, etc.

### A.E.

Le plan de liquidation actuel permettra sans doute de titulariser la presque totalité de ceux qui étaient A.E. en 1968 et qui ont accepté certains sacrifices pour devenir certifiés.

Mais quel doit être l'avenir des A.E. recrutés depuis ? Faut-il poursuivre ou tarir le recrutement ? Le Congrès devra se prononcer.

### Documentalistes bibliothécaires

C'est un débouché éventuel pour les A.E. Mais le statut n'est toujours pas sorti. Or, s'il est une catégorie de personnel qui sera de plus en plus utile dans les établissements, c'est bien celle des documentalistes et bibliothécaires.

Une action doit être envisagée pour la discussion et la sortie du statut.

### Surveillants généraux

Bien que le problème concerne surtout la section du Personnel de direction et d'éducation, il s'agit là aussi d'un débouché pour les A.E.

Le statut devrait sortir bientôt grâce à l'action conjuguée de toutes les organisations syndicales (on fait remarquer que le S.N.E.S. a toujours feint de s'adresser aux seuls surveillants généraux de C.E.T., ignorant volontairement les surveillants généraux de lycées du S.G.E.N.).

Le S.G.E.N. veillera à ce que les promesses actuelles du Ministère soient tenues.

### M.I. - S.E.

#### M.I. - S.E.

L'action du B.N. qui a vigoureusement protesté contre la circulaire du 25 septembre est approuvée par la C.A. Le S.G.E.N. exige que la C.A.P. soit régulièrement consultée avant toute décision de renvoi, déplacement d'office, mutation ou maintien.

Si la négociation actuellement engagée au niveau ministériel devait échouer il faudrait envisager une action sérieuse à la base.

### Questions diverses

**Suspension d'un professeur de philosophie à Peronne :** c'est le deuxième professeur de philosophie suspendu (avec traitement) par décision ministérielle depuis la rentrée. Ni l'un ni l'autre ne sont du S.G.E.N.

Dans le premier cas, après informations reçues de la section S.G.E.N. du lycée Bergson, le Secrétariat national avait pris la décision de ne pas intervenir sauf pour demander le respect des garanties statutaires auxquelles a droit tout fonctionnaire.

Dans le second cas, et dans l'état présent de ses informations, la C.A. a refusé de se prononcer sur le fond de l'affaire mais a tenu à affirmer certains principes. Comme tout citoyen, un enseignant ne saurait être inquiété pour ses opinions mais cela entraîne pour lui la nécessité de respecter dans son enseignement la laïcité et les valeurs qui fondent la démocratie.

En tout état de cause, même s'il y a dans l'enseignement d'un professeur matière à reproches et des faits susceptibles d'être disciplinairement sanctionnés, les procédures réglementaires doivent être respectées.

La C.A. regrette que ces mesures de suspension semblent avoir été décidées après des interventions de parents d'élèves directement auprès des autorités rectorales ou ministérielles. De telles interventions peuvent apparaître aux yeux des collègues comme une ingérence inadmissible et compromettre la nécessaire collaboration entre parents et professeurs.

### Relations intersyndicales

La C.A. a regretté les attaques du S.N.E.S. et estimé qu'une réponse était indispensable. Comme le Bureau national, la C.A. souhaite que la polémique s'arrête là et que l'unité d'action puisse être réalisée sur des problèmes précis.

On signale d'autre part que les attaques du S.N.A.L.C. continuent.

## Liste d'aptitude aux fonctions de direction d'éducation

Votre candidature doit passer d'abord devant la Commission Administrative Paritaire académique de votre catégorie (agrégé, certifié, A.E., S.G., principal de C.E.S., etc.). Si elle est retenue, elle passera ensuite devant la C.A.P. nationale.

**Important :** une inscription sur la liste d'aptitude ne signifie pas que vous serez nommé automatiquement. Cela dépend de vos vœux et de votre rang d'inscription.

Vous devrez donc envoyer une fiche syndicale d'abord au représentant S.G.E.N. de la catégorie à la C.A.P. académique.

Après la C.A.P. académique, vous recevrez une première réponse indiquant si votre candidature a été ou non retenue et transmise à l'échelon national.

Après la C.A.P. nationale, vous recevrez une deuxième réponse indiquant si vous êtes inscrit ou non sur la liste nationale. Si vous êtes inscrit, sera jointe à cette réponse syndicale, une feuille demandant quels sont vos vœux d'affectation puisque le ministère vous demande de ne les formuler qu'après l'inscription effective. Naturellement, cette feuille ne saurait en aucun cas tenir lieu de demande officielle.

1) Demander une fiche syndicale à votre secrétaire d'établissement et s'il n'en a pas à votre secrétaire académique second degré en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse.

2) Renvoyer cette fiche soigneusement remplie (lire les instructions au verso) à l'élu académique à la C.A.P. de votre catégorie ou si vous ne le connaissez pas au secrétaire académique second degré en joignant deux enveloppes timbrées à votre adresse. Ne rien envoyer directement au secrétariat national. Ce sont les élus académiques qui lui transmettront les fiches en temps utile.

Nous vous indiquerons plus tard la procédure à suivre pour la feuille de vœux d'affectation.

# Préparation de la rentrée

Circulaire du 17 novembre 1969

## Les enseignements artistiques en question

Chaque année (et de plus en plus tôt) une circulaire précise aux Recteurs suivant quels objectifs financiers ou pédagogiques, ils doivent préparer la rentrée.

Il est toujours intéressant d'analyser ce texte qui est révélateur de la manière dont au Ministère, on envisage de traduire dans les faits les intentions exprimées dans les déclarations officielles. La concordance n'est pas toujours aussi grande que nous le souhaiterions.

Nous n'avons relevé dans cette circulaire que les points les plus importants ou ceux qui soulèvent des difficultés. C'est ainsi que l'introduction de la technologie et éventuellement l'abandon des disciplines artistiques suscitent ou notre scepticisme ou notre opposition.

Nous présentons d'abord un résumé de la circulaire puis les observations qu'elle nous inspire.

L'accent est mis, comme l'an dernier, sur les **objectifs** suivants :

— Séparation des cycles et mise en place de C.E.S. ;

— Recherche active en zone urbaine des possibilités de transformation simultanées et parallèles de C.E.G. et de premiers cycles de lycées en C.E.S. (1) ;

— Accélération de la fermeture des groupes d'observation (2) et des seconds cycles non retenus à la carte scolaire.

### Structure interne des établissements

Ces dispositions sont transitoires en attendant les décisions pédagogiques définitives.

#### Premier cycle :

— Horaires de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> inchangés sauf en 5<sup>e</sup> où l'horaire hebdomadaire de maths sera de quatre heures.  
— 4<sup>e</sup> : 29 heures dont 5 heures d'éducation physique.

Introduction de la technologie dans le tronc commun à raison de deux heures mais seulement au fur et à mesure de la mise à la disposition des établissements du personnel et de l'équipement nécessaires (3). Quand cet enseignement ne pourra être généralisé, le réserver aux élèves qui ne font pas de latin.

Aux disciplines communes pourront s'ajouter une première option latin ou langue vivante I renforcée ou langue vivante II et une deuxième option facultative pour les latinistes (grec ou langue vivante II) compensée sur leur demande par une dispense d'une, deux ou trois disciplines artistiques (4).

#### Second cycle (5) :

Horaires inchangés, sauf :

Seconde A : suppression de la deuxième option « étude de textes anciens traduits » remplacée par deux heures de maths.

Seconde C : latin ou deuxième langue vivante deviennent facultatives.

Première : maths :

A : 2 heures obligatoires, plus 2 heures facultatives ;

B : 4 heures ;

C : 6 heures.

### Organisation du service

L'indice en emplois budgétaires doit être calculé avec la plus extrême rigueur... « Les emplois nouveaux de toute nature, enseignants et autres, ne seront répartis dans la limite des dotations budgétaires qu'en considération des besoins réels qu'aura relevés l'administration centrale (6).

(1) Le S.G.E.N. a beaucoup insisté pour cette transformation simultanée, seul moyen de permettre le maintien du personnel en place et de respecter la proportion des classes de type lycée.

(2) Classes type C.E.G. annexés aux écoles primaires.

(3) Nous, on veut bien... Est-ce le lieu de rappeler une circulaire qui créait l'enseignement de la technologie en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> modernes des lycées et C.E.G. « en attendant que des dispositions actuellement à l'étude, assurent la formation régulière des maîtres de cet enseignement des dispositions provisoires seront mises en jeu... une enquête (sera effectuée) en vue de recenser les personnels susceptibles d'être chargés de cet enseignement. »  
C'était... le 13 mars 1962.

(4) Voici une proposition que le SGEN ne peut admettre. Les disciplines artistiques doivent, au niveau du premier cycle, faire partie du tronc commun donc être OBLIGATOIRES. Ces disciplines sont par nature des disciplines d'éveil et constituent un élément essentiel dans la démocratisation telle que nous la concevons.

(5) Le souci de faire des économies, sensible dans toute la circulaire, renvoie aux calendes l'application d'une des propositions les plus intéressantes des « commissions mi-

nistérielles » de l'an passé : la création de travaux dirigés par demi-classes. Des essais sont faits pour pousser un plus grand nombre d'élèves vers les mathématiques ; quant aux « textes anciens traduits », si la façon dont ils étaient placés pouvait entraîner des élèves médiocres vers des sections à débouchés réduits, leur intérêt n'était pas si faible qu'il faille les supprimer sans autre forme de procès.

(6) A quoi servent alors les études de la carte scolaire, les délibérations des C.A. ? Autrement dit, on continuera à calculer, comme cette année, les maxima de service d'enseignants avec deux heures supplémentaires obligatoires et des effectifs de classe calculés pour éviter les dédoublements, voire à reculer les seuils de dédoublement, contrairement aux textes « en vigueur » (sic).

## BACCALAUREAT

Les textes des décrets et arrêtés du 5-12-69 relatifs au bac et au BTn sont parus au J.O. du 6 décembre 1969.

## REPERCUSSION DE LA CARTE SCOLAIRE SUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Rappel de la circulaire du 20-2-68 instituant des groupes de travail départementaux pour examiner ces répercussions en novembre et en mars de chaque année. Les avis de la commission de novembre doivent être transmis pour le 15 décembre à la commission de la carte scolaire académique et à la Direction du Personnel au Ministère.

L'organisme en question doit être considéré comme un groupe de travail et non une commission administrative. Il doit s'efforcer d'émettre un avis unique... Au besoin des solutions compensatoires devront être envisagées. Les avis divergents devront figurer expressément au procès-verbal avec leurs motifs.

Il résulte de ces procédures qu'il ne doit jamais être procédé à des votes au sein de ces groupes et que les différentes organisations représentatives du personnel doivent y être traitées sur un strict plan d'égalité sans aucune pondération des représentations ou des opinions.

# COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## *Situation des P.E.G.*

La circulaire ministérielle numéro V 69-460 du 7 novembre a fixé une nouvelle répartition des spécialités de l'enseignement général, tant au niveau du personnel enseignant que des postes occupés, compte tenu de la distinction désormais effectuée dans le cadre des concours de recrutement de P.E.G. : subdivision des disciplines « littéraires » en « lettres-histoire », d'une part, et « lettres-langues », d'autre part ; subdivision des disciplines scientifiques en « mathématiques - sciences physiques », d'une part ; « sciences physiques - sciences naturelles » d'autre part.

Cette mesure pose un certain nombre de problèmes.

Si la différenciation des postes peut être établie compte tenu de la nature de l'enseignement nécessaire aux formations assurées dans l'établissement (à partir des spécialités et matières figurant aux programmes des études), le classement des personnels actuellement en fonction dans les nouvelles catégories ainsi déterminées ne peut, aux termes mêmes de la circulaire précitée, qu'être fondé sur leurs vœux et leurs aptitudes, vérifiées, le cas échéant, par l'inspecteur de l'E.T. compétent.

En réalité, la situation ainsi créée se révèle assez complexe, l'évolution générale de l'enseignement et la transformation de ses structures et objectifs ajoutant encore à cette complexité.

Simple question : dans la mesure où l'option choisie ne concordera pas avec la nouvelle définition du poste, faut-il

en déduire que l'intéressé devra formuler une demande de mutation, quitte à ce qu'elle entraîne un déplacement lointain, pour retrouver les conditions idéales de son utilisation ?

Nous préconisons, pour notre part, qu'une priorité demeure attachée à la situation acquise, chaque fois que l'application stricte des nouvelles dispositions entraînerait un désavantage pour l'intéressé. En d'autres termes, nous concevons que l'« étiquette » de l'enseignant puisse être modifiée sans que lui-même doive obligatoirement concrétiser ce changement par une transformation de ses conditions d'exercice actuelles.

Dans cette optique, les P.E.G. actuels demeurent bivalents, avec une option dominante, et se prêtent à assumer dans les meilleures conditions la transition nécessaire entre l'ancienne et la nouvelle formule.

Demeure posé le problème du recyclage ou de l'adaptation, donc le problème des moyens pour y parvenir.

On peut aussi envisager — ce qui n'est pas contradictoire mais supplémentaire — une modification de l'enseignement passant de la formule traditionnelle, « personnalisée », à celle d'un travail d'équipe entre enseignants.

Nous ne prétendons pas qu'il faille régler tous les problèmes simultanément, mais nous pensons que cette occasion d'une rénovation des méthodes d'enseignement ne devrait pas être négligée.

En tout état de cause, des difficultés surgiront, ne serait-ce qu'en ce qui con-

cerne les inspections. Un P.E.G. qui aura choisi l'option « langues » sera-t-il inspecté dans cette option, ou, par exemple, en histoire, lorsqu'il devra également assurer ce dernier enseignement ? Lorsque les besoins en enseignement des langues ne couvriront pas un emploi du temps complet, faudra-t-il admettre que le service soit complété dans le même établissement par une discipline complémentaire, ou par la discipline de base, mais dans un autre établissement ?

Cette première analyse de la situation nouvelle des P.E.G. ne prétend pas être exhaustive. Néanmoins, les quelques points évoqués ci-dessus représentent l'essentiel de ceux qui auraient dû être envisagés et résolus par les auteurs de la circulaire du 7 novembre.

Signalons toutefois que la direction du personnel prépare une seconde circulaire qui doit apporter un certain nombre d'éclaircissements à cet égard.

Il eût été aussi souhaitable que les précisions qui pourront être apportées fussent communiquées aux intéressés avant qu'ils aient à effectuer le choix qu'on leur impose. De la même manière, la « concertation » aurait pu avoir lieu entre l'administration et les organisations syndicales avant la publication de tout texte. Ce n'est pas la méthode choisie qui paraît la plus propre à éliminer les difficultés.

Quoi qu'il en soit, et tout en restant soucieux de l'efficacité et de la valeur de l'enseignement dispensé, nous défendons dans ce cadre les intérêts professionnels des P.E.G.

## INFORMATIONS

● UN NOUVEAU « CAHIER PEDAGOGIQUE D'ENSEIGNEMENT MENAGER » vient d'être publié par la section des C.E.T. du S.G.E.N. Il contient, entre autres, une étude sur l'enseignement « vie familiale et sociale » dans le cadre des B.E.P., et un important document illustré sur l'architecture des pièces de l'habitation. L'envoi de ce bulletin a été effectué systématiquement à tous les P.E.T.T.-E.M. du S.G.E.N. et aux autres destinataires des précédents numéros. On peut en demander le service en s'adressant à : S.G.E.N.-C.E.T., 5, rue Mayran, Paris-9<sup>e</sup>.

● LE PROCHAIN STAGE « ENFANCE INADAPTEE » aura lieu, du 19 janvier au 18 mars 1970, au lycée d'Etat de Colombes (Hauts-de-Seine). Sont particulièrement recherchés les candidatures de P.T.A. et M.A. des spécialités suivantes : employés de collectivités (services général) ; industrie de l'habillement ; menuiserie-charpente ; peinture-vitrierie ; maçonnerie ; métaux en feuilles ; constructions métalliques ; mécanique générale. Les demandes d'inscription, établies conformément au modèle figurant au B.O.

n° 46 du 4-12-1969, p. 3547, et transmises par la voie hiérarchique, doivent parvenir à la direction de la pédagogie, bureau EI 2, avant le 22 décembre 1969.

● P.T.A. MECANIQUE AGRICOLE DE LYCEE TECHNIQUE : concours à partir du 9 mars 1970. Inscriptions reçues par le ministère de l'E.N., bureau E.T. 7, jusqu'au 12 janvier 1970, à 17 heures (J.O du 27-11-1969, p. 11.605).

Suite de la rubrique page 13

# C.A.E.C.E.T. et incertitude

En juin 1968, l'épreuve de pédagogie comptant dans le calcul du classement de fin de stage (1<sup>re</sup> partie du C.A.E.C.E.T.) était provisoirement supprimée, compte tenu de la situation consécutive au mouvement de mai-juin.

En tout état de cause, la nature de cette épreuve, sinon son principe, était déjà remise en question depuis un certain temps, son inadéquation à la réalité de la formation reçue par les stagiaires étant devenue évidente.

En avril 1969, et seulement à cette date, après de nombreux attermoissements, la décision prise en 1968 à titre provisoire était reconduite, à titre non moins provi-

soire, d'ailleurs. Pendant six mois, professeurs d'E.N.N.A. et stagiaires avaient travaillé sans connaître le type de sanction clôturant le stage de formation professionnelle.

1970 : une proposition de modification de l'épreuve a été faite par l'administration, substituant à l'épreuve pédagogique écrite un travail personnel de plus longue haleine. Dans cette hypothèse, il eut été nécessaire que la mise au point de cette formule intervint rapidement et que les modifications des textes actuellement en vigueur fussent faites en conséquence afin que l'ensemble des intéressés puissent travailler sur des bases précises.

Nous devons regretter, une fois de plus, que les nouveaux textes qui auraient pu être soumis aux récents conseils d'enseignement ne l'aient pas été, ce qui pour le moins, retarde de plusieurs mois l'intervention éventuelle de la décision officielle.

Après les retards accumulés au détriment des stagiaires en ce qui concerne le déroulement des concours et les affectations, cette nouvelle situation vient à point pour « parfaire » l'impression d'incohérence et d'incertitude de plus en plus généralement ressentie du côté des E.N.N.A.

## Formation des maîtres au niveau second degré

**UNE** délégation du S.G.E.N. : Pinoteau (Commission Socio-Pédagogique), Bénéton (C.E.T.), L. Cartier (second degré), S. Malaquin (C.E.G.) a été reçue au Cabinet du Ministre par M. Moret, chargé du problème de la formation des maîtres.

S. MALAQUIN a exposé ses inquiétudes en ce qui concerne le projet de C.A.P./C.E.G. 1970 : il apparaît qu'on se dirige vers une exigence de niveau DUEL (ou DUES) dans chacune des deux disciplines. Or on ne peut exiger d'étudiants qui se préparent à la bivalence, qu'ils soient au même niveau que deux étudiants « monovalents »... Ceci rejoint les difficultés de mise en pratique de la bivalence auprès des élèves (en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, un professeur ne peut enseigner Mathématiques et Biologie puisqu'il n'existe pas de section correspondante parmi les C.A.P./C.E.G.). S. MALAQUIN a fait remarquer que le statut indique une « éventuelle » troisième discipline, à laquelle personne n'aura été formé...

Le deuxième sujet abordé est la formation des maîtres de classes pratiques et des maîtres de transition, et notamment la mauvaise organisation des stages I.N.F.A. Le nombre décroissant de candidats stagiaires est révélateur du malaise profond qui règne à ce niveau. Une prochaine audience nous permettra de revenir sur ce problème.

En ce qui concerne les C.E.T., Bénéton a mis l'accent sur plusieurs points d'actualité brûlante.

**Insuffisance des E.N.N.A.** — Les délais de réalisation des E.N.N.A. prévues laisseront pendante, pendant plusieurs années encore, la formation de la totalité des personnels recrutés. Or, les besoins, aussi bien en première formation qu'en actions d'adaptation et de recyclage, s'accroissent. Ceci est d'autant plus grave qu'il convient également d'assurer la formation des personnels dispensant un enseignement préprofessionnel ou paral-

lèle (classes d'adaptation, S.E.S., 1<sup>er</sup> cycle).

Simultanément, le recrutement et la formation des professeurs d'E.N.N.A. doivent être prévus.

**Stagiaires actuels.** — Les retards constatés dans le processus de recrutement et d'affectation, l'incertitude concernant la modification de la première partie du C.A.E.C.E.T. créent une situation regrettable, encore aggravée par l'insuffisance caractérisée en moyens et matériel de certaines annexes d'E.N.N.A.

**Recrutement.** — Aucune suite n'a été donnée aux propositions issues de la commission ministérielle de formation des maîtres en vue de l'unification du recrutement et de la durée de formation.

Il s'agit, pour les points évoqués, d'une absence de plan d'ensemble s'inscrivant dans une politique de développement de l'enseignement technique et consécutive, en la matière, aux orientations malthusiennes du V<sup>e</sup> Plan.

Enfin a été abordé le problème de la formation des maîtres du second degré dit « long ». Le Ministre de l'Education Nationale y a fait allusion lors du débat budgétaire. (Voir l'article sur le budget dans le dernier numéro de « S.U. », pages 3, 4, 5.)

L. Cartier a d'abord regretté l'absence de toute formation pédagogique pour les agrégés 1969. Puis elle a demandé quelques précisions sur les Instituts de formation pédagogique envisagés par le Ministre. Pourquoi les recruter au niveau de la licence d'autant qu'on croyait le titre écarté et le niveau de la maîtrise exigé pour tous les futurs enseignants du second degré ? La maîtrise sera-t-elle au moins obligatoirement com-

plétée pendant le séjour à l'institut ? Quelle sera la nature des épreuves de recrutement ? Envisage-t-on un concours de sortie ? Quel sera le contenu de la formation pédagogique ? Quel sera le statut des Instituts ? Que deviendront les I.P.E.S. ?

Il semble, d'après les réponses de M. Moret, que la doctrine du ministère ne soit pas encore fixée sur tous ces points. Il s'agit encore d'une recherche. Nous avons reçu au moins une assurance formelle : c'est que les instituts ne seraient pas des super E.N. séparés de l'enseignement supérieur mais seraient étroitement liés à lui.

Par contre, rien n'est encore décidé pour la maîtrise et il semble bien qu'on veuille recruter la quasi-totalité des maîtres nécessaires au niveau de la licence qui ne serait pas l'ancienne licence Fouchet mais le titre donné après la première année du second cycle.

Le S.G.E.N. a rappelé l'essentiel de ses positions : formation en 5 ans (niveau maîtrise plus 1 an de stage), recrutement au moins au niveau du D.U.E.L.-D.U.E.S. (bourses pour compenser éventuellement la 1<sup>re</sup> année d'I.P.E.S.), rénovation des épreuves du concours de recrutement, suppression du concours de sortie remplacé par un contrôle continu des connaissances pour les candidats de l'Institut s'ils ont obtenu la maîtrise et le succès aux épreuves pédagogiques (pratiques et éventuellement théoriques), formation pédagogique entièrement renouée comportant l'acquisition de connaissances théoriques mais aussi des stages dont une partie en responsabilité alternant avec des séminaires de réflexion.

Enfin, cette formation doit être de même durée pour l'ensemble du personnel enseignant au niveau du second degré, y compris celui qui enseigne actuellement en C.E.G. et C.E.T.

# NON-ENSEIGNANTS

## SOCIÉTÉ BLOQUÉE

**C'**EST l'expression utilisée par le Premier ministre pour décrire la marque de notre civilisation. Les syndicats ouvriers, la C.F.D.T. et le S.G.E.N. particulièrement, dénoncent depuis longtemps déjà les mécanismes de notre société libérale et capitaliste qui « bloquent » inéluctablement toute évolution vers un plus-être et un mieux-être des individus et des groupes sociaux dans lesquels ils grandissent. L'expression n'en est pas moins significative et, sortie de la bouche du Premier ministre, nous permet de reprendre le sujet sans commettre de crime contre la République, comme c'était le cas il y a peu, chaque fois que nous osions dire ce que nous pensions de l'actualité politique, économique et sociale en général et des problèmes de l'Education nationale en particulier.

Pour la majorité des agents, il est clair que l'Education nationale est une « société bloquée ». On peut en juger facilement. La situation de nos catégories révèle un retard considérable dans l'évolution de tout le conditionnement social et humain dans laquelle elle se déroule. Peu de promotion possible du fait de la rareté des créations de postes, les O.P. reçus aux concours en savent quelque chose ! Quant aux agents non-spécialistes, ils n'ont en définitive que peu de choix pour accéder à un niveau de responsabilités, sanction normale après de nombreuses années d'ancienneté. Les conditions de travail liées d'une part au manque de postes, et d'autre part, aux réalités très terre à terre des travaux dévolus aux agents, et dont peu de gens se rendent effectivement compte,

sont très souvent dures physiquement et et très démoralisantes, aussi parfois. Il est urgent que nos horaires soient revus et corrigés dans un sens permettant un peu plus de repos et que le trop fameux barème de dotation soit réajusté pour répondre aux véritables besoins des établissements.

Les abus de pouvoir de certains de nos chefs hiérarchiques font aussi, hélas, partie du décor dans lequel nous travaillons. Que de situations de camarades gâchées par des décisions prises à la légère. Nous reconnaissons d'ailleurs que bien souvent ces abus se commettent plus par méconnaissance que par méchanceté. Mais cela n'excuse pas de tels comportements, ni ne répare les dommages causés aux camarades. Nous déplorons l'absence de dialogue au niveau des établissements et le fait que nous soyons souvent considérés comme des revendicatifs systématiques.

De cette situation de dialogue impossible résultent des difficultés sérieuses qui affectent autant les agents eux-mêmes que la collectivité humaine qu'est un établissement scolaire. L'harmonie d'un ensemble passe nécessairement par le respect des éléments qui le composent. Rappelons que nous sommes au S.G.E.N. très sensible à ce problème de la nécessité du dialogue pour une vie plus épanouissante dans les établissements scolaires. Le ministre reconnaît d'ailleurs lui-même, l'importance du dialogue, lorsqu'il « engage les chefs des services d'intendance à effectuer des consultations sur les emplois du temps ». C'est un premier pas que nous notons en positif,

mais a-t-il conscience de la **révolution** que cela représente dans certains cas.

Soulignons que notre Section Nationale demande depuis plusieurs années à chacun de ses congrès la reconnaissance de la Section Syndicale d'établissement, élément de dialogue, d'harmonie et de travail efficace pensons-nous, et qui pourrait corriger bien des abus.

Promotion difficile, conditions de travail dures, abus de pouvoir fréquents, dialogue impossible, n'est-ce pas là des caractéristiques de notre société déclarée très officiellement « bloquée ». Nous sommes bien, en effet, dans une telle société et ce que nous vivons à l'Education nationale, nous confirme qu'elle aussi, est bien une société bloquée. L'urgence des solutions apparaît à toute personne de bon sens. Pour notre part, nous affirmons que le syndicalisme opposant la solidarité à l'égoïsme, l'intérêt des groupes sociaux à l'intérêt de quelques-uns, en œuvrant pour une civilisation qui donne la priorité à l'humain et au social, apporte une part non négligeable au « déblocage » de la société et cela depuis plus d'un siècle.

Les maux dont souffre notre civilisation ne sont pas de la responsabilité des travailleurs unis dans leur syndicat, agissant pour le respect de leur personne et de leur dignité. Que chacun de nous au S.G.E.N. prenne bien conscience et nous serons ainsi de bons artisans de la Société des Hommes que nous voulons. Bon courage à tous !

Pierre BOISSIERE  
agent au Lycée

de jeunes filles de (12) MILLAU.

## Personnels techniques et de service de l'enseignement supérieur

### Compte rendu de réunion

**U**NE réunion des secrétaires académiques des personnels techniques et de service de l'Enseignement Supérieur s'est tenue à BIERVILLE les 9 et 10 novembre à l'occasion du Comité National du S.G.E.N.

Devant l'étendue des problèmes qui se posent à ces catégories de personnel et pour pouvoir agir plus efficacement, il a été tout d'abord décidé de structurer cette section et de procéder en premier lieu au renouvellement des membres du Bureau National. Un président et un secrétaire de séance sont nommés, le vote a lieu à « bulletin

secret ».

### Composition du nouveau bureau

Secrétaire : CIRAUD, Technicien, Fac. de lettres, BORDEAUX ;  
Secrétaire adjoint : MESIERE, Technicien, C.N.A.M. PARIS ;  
Membres du Bureau :  
AMARGER, Technicien, Fac de médecine, MONTPELLIER,  
GRENIER Robert, Technicien, Fac des Sciences, GRENOBLE,  
Mme MARCHAND, Agent, Fac. des Sciences, BESANÇON.

L'Assemblée décide de donner à la Section, l'appellation suivante : « Section Nationale des Techniciens et Agents de l'Enseignement Supérieur ».  
Représentants au Comité National du

S.G.E.N.

Titulaire : AMARGER  
Suppléant : MESIERE.

Les délégués abordent ensuite les problèmes catégoriels. Secrétaires médicales, secrétaires techniques et contractuels font l'objet d'un long débat. Plus de 25 % de ces personnels sont sous-classés, la plupart n'ont pas de statut bien défini, les licenciements sont fréquents. Faut-il refuser la contractualisation ? Faut-il l'accepter ? De toute façon, elle existe et tout est mis en œuvre pour qu'elle se développe davantage encore. Alors n'est-il pas urgent maintenant que soit définie une

(Suite page 15)

véritable politique des contrats où les patrons n'auraient pas toute liberté pour embaucher, payer et renvoyer les gens. Nous demandons qu'un statut, que nous voulons unique pour toutes les catégories de personnel, garantissant la sécurité d'emploi, les avantages moraux et sociaux, soit enfin étudié. (Le statut C.N.R.S. pouvant d'ailleurs servir de base).

Parmi les divers sujets traités ensuite : l'élection et la représentation des techniciens aux différents conseils d'U.E.R. et d'Université. Nous constatons que la représentation, le nombre de sièges accordés aux techniciens et administratifs au sein de ces conseils sont généralement insignifiants, d'autre part, le peu d'intérêt que ces conseils semblent porter aux problèmes de ces catégories et aux idées émises par leurs représentants, nous font penser que la « participation » est encore un grand mot qui ne peut encore guère être employé à l'heure dirigeante. Que devons-nous faire ? Mettre en place, partout où cela est possible, dans les labos, conseils d'U.E.R., Universités, des commissions paritaires où se traiteront les problèmes des techniciens et administratifs. Faire en sorte que les syndicats puissent s'exprimer devant les assemblées et conseils d'Université.

Au cours de cette réunion, les secrétaires académiques ont vivement manifesté leur volonté de voir appliquer aux agents de service du Supérieur,

le statut des personnels de service des établissements du second degré.

Tout le courrier consistant à effectuer des interventions au Ministère concernant les personnels techniques de l'Enseignement Supérieur doit être adressé à :

Jean MESIERE,  
S.G.E.N.,  
5, rue Mayran  
75-PARIS 9<sup>e</sup>.

### Liste d'aptitude de commis

La réunion de la commission paritaire nationale pour l'accès au grade de commis initialement prévue pour le 25 novembre est reportée au 18 décembre.

Académie de Grenoble  
Nouvelle adresse du Secrétaire  
Académique « AGENTS » :  
CAMUS Hugues  
5, avenue Jean-Jaurès  
38-FONTAINE

### Permutation

Secrétaire d'intendance universitaire Lycée de Saint-Julien-en-Genevois 74 (Poste logé - 6 km de Genève) permuterait avec collègue académies de Nice, Aix-en-Provence et sud de l'académie de Grenoble.

Ecrire M. GREGOIRE Alexis - Lycée Madame-de-Staël - 74-SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

### Congés de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des congés scolaires de Noël et du jour de l'An les personnels de service des établissements de second degré ont droit à 6 jours ouvrables de congé.

Les vacances scolaires débutent le lundi 22 au matin jusqu'au dimanche 4 janvier au soir, soit 14 jours auxquels il faut déduire :

- 6 jours ouvrables ;
- 2 dimanches ;
- 2 jours de fête ;
- 1 samedi, l'autre étant inclus dans les jours ouvrables.

Il reste 3 jours à travailler à raison de 8 heures par jour.

R. PANIER.

Syndicalisme Universitaire  
Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.  
Directeur : Paul MARTINET

Syndicat général  
de l'Education Nationale (C.F.D.T.)

Secrétariat national :  
5, rue Mayran - PARIS (9<sup>e</sup>) - 526-72-31  
526-53-79 - 878-91-03 - 526-63-09  
Région parisienne :  
26, rue Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Bureau 723 - 824-84-62

PUBLICITE UNIPRO

103, rue Lafayette - PARIS (10<sup>e</sup>)  
878-81-10 et 526-75-31  
S.A.I.E. MORIAE 61 FG POISSONNIERE PARIS

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Contre la dégradation des libertés individuelles

**A** PROPOS du procès des étudiants gauchistes condamnés le 26 novembre, la section S.G.E.N. d'Aix-en-Provence a communiqué :

Le bureau et les membres du Syndicat estiment que le procès « pose le problème de la dégradation des libertés individuelles. »

Ils s'élèvent contre la transcription sur fiches de l'identité des personnes désirant assister à ce procès. Ce procédé arbitraire met en question la libre publicité des débats judiciaires et témoigne d'une emprise croissante et éminemment dangereuse du contrôle policier sur les libertés publiques. Ils se proposent d'effectuer, en accord avec l'U.L., C.F.D.T., une démarche auprès des pouvoirs publics pour affirmer que la défense de la « légalité républicaine » passe nécessairement par le respect des libertés fondamentales.

Ils s'indignent de la lourdeur des peines prononcées à l'encontre des deux prévenus poursuivis pour violences à l'égard d'agents de la force publique. Ces peines sont sans proportion avec la nature des faits reprochés, d'ailleurs mal établis dans l'un des cas, sans proportion non plus avec les peines habituellement prononcées pour des délits de droit commun d'une autre gravité. Dans le contexte des événements du 15 novembre, cette sentence semble relever d'une confusion fâcheuse entre le judiciaire et le policier et pose une fois encore le problème de l'indépendance de la justice.

Ils n'entendent en aucune manière affirmer par là une solidarité avec les principes et les agissements de grou-

pements dont ils ont déjà été amenés, depuis la rentrée universitaire, à dénoncer les méthodes et les formes d'action. Ils n'ignorent pas la volonté de ces groupes de réamorcer à coups de provocation l'engrenage répression-solidarité. Mais, quelles que soient la personne et l'appartenance politique des prévenus, il s'agit aujourd'hui de défendre les libertés fondamentales, ce qui ne saurait laisser indifférent aucun citoyen ni aucun membre d'une organisation syndicale. »

## reproduction de cours croquis, énoncés et cartes.

Pour qui recherche l'économie, le procédé stencil est toujours le plus simple et le plus rapide. Gestetner a mis au point, ces dernières années, des perfectionnements dont vous devez profiter.

Renseignez-vous notamment sur les extraordinaires graveurs de stencils qui effectuent tous reports de textes, tracés, illustrations, extraits de revues, etc. et qui éliminent la frappe sur stencil.

A votre intention, Gestetner a réalisé une documentation très complète "le stencil au service de l'enseignement". Demandez-la à Gestetner - Service 739 - 71, rue Camille-Groult - 94-VITRY - Tél. 482-47-85.

Gestetner

# Pour le congrès confédéral 70

## Evolution de la société française

### VI. Marché et néo-capitalisme

#### Le marché des manuels d'économie

Dans l'économie de marché, telle que nous la présentent les manuels, les décisions d'achat des consommateurs affectent en hausse ou en baisse les prix à la consommation et par contre-coup les décisions de production. La variation de prix est le « clignotant » avertissant que telle demande est en baisse ou en hausse ; les profits que l'on peut escompter en cherchant à satisfaire cette demande varient dans le même sens. Il en résulte que les entreprises ajustent leur politique de production et d'investissement en fonction de ce qu'indiquent les prix du marché. Souveraineté du consommateur, guidage de l'économie par les prix, tels sont les deux « piliers » de cette économie.

Mais le mécanisme de fixation des prix, indicateurs du marché, ne peut fonctionner d'une façon satisfaisante qu'en régime de concurrence parfaite et un tel régime suppose réalisées les conditions suivantes : (1)

— acheteurs et vendeurs doivent pouvoir fixer leurs prix d'achat et de vente en toute liberté, et entrer en rapport les uns avec les autres.

— il faut qu'ils puissent déterminer en toute liberté les quantités qu'ils demanderont et offriront,

— aucun acheteur ou vendeur ne doit atteindre une importance telle qu'en faisant varier son offre ou sa demande, il détermine une modification appréciable de l'offre et de la demande globale.

Point n'est besoin d'insister longuement pour constater que de telles conditions ne sont guère réalisées aujourd'hui.

#### Un fardeau important la concurrence

##### Un fardeau importun : la concurrence

Depuis fort longtemps les entrepreneurs ont pratiqué les ententes et accords de cartel, fixant les prix, répartissant les marchés, restreignant la production... toutes méthodes aboutissant à une restriction de la concurrence et renforçant le pouvoir économique des producteurs face aux consommateurs.

A l'heure du capitalisme de grandes entreprises, il devient encore plus facile de restreindre ou de supprimer la concurrence. Le cas limite est évidemment celui du monopole, une seule entreprise offre aux acheteurs un produit

déterminé et a ainsi toute liberté d'en fixer le prix. Cependant les situations de monopole absolu sont rares ; en effet tel produit peut être concurrencé par un produit voisin qui rendra les mêmes services d'autre part avec l'ouverture croissante des frontières une situation de monopole dans un pays donné n'empêche nullement la concurrence d'entreprises étrangères vendant sur le marché mondial.

La situation la plus fréquente est alors celle de l'oligopole, quelques grandes entreprises se partageant le marché. Ces géants vont-ils se livrer à une guerre sans merci ? Prenons quelques exemples :

De 1954 à 1956. Procter et Gamble (U.S.A.) et Unilever (anglo-hollandais) se livrent à une guerre des prix pour la conquête du marché britannique des lessives. Ils constatent rapidement qu'une telle lutte entraîne une réduction de leurs profits : chez Procter et Gamble ils sont divisés par quatre en l'espace d'un an. Ils en arrivent alors à la conclusion formulée entre les deux guerres par un dirigeant du trust allemand de la chimie, I.G. Farben : « Une guerre des prix ne profite qu'aux consommateurs alors que le maintien d'un certain niveau de vie avantage tous les concurrents ».

En 1966 et 1967 une lutte du même genre se livre sur le marché des fibres synthétiques : baisse sur le daron de Du Pont de Nemours (U.S.A.) à laquelle répond une baisse de 20 % sur le térylène de la part des I.C.I. (anglais), puis une baisse de l'allemand Hoescht sur une autre fibre polyester... Mais vers la fin de 1967 on assiste à un relèvement des prix, une entente ayant — semble-t-il, — été conclue entre ces « grands ».

Les accords tacites ou formels sont plus faciles à conclure lorsqu'un nombre restreint d'entreprises domine le marché. Lorsqu'il y a un leader, les firmes moins puissantes alignent leurs prix sur ceux du leader. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis la hausse du prix de l'acier est décidée généralement par l'U.S. Steel, la plus importante firme sidérurgique du monde et très rapidement les autres aciéries s'alignent. Lorsqu'en 1962, Kennedy voulut s'opposer à une telle hausse, il ne réussit son opération qu'en provoquant une rupture de la « solidarité » dans le front patronal : un certain nombre de firmes importantes n'ayant pas suivi la décision de l'U.S. Steel, celle-ci dut finalement revenir aux prix antérieurs.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus de concurrence ?

#### La concurrence transférée dans d'autres domaines

La concurrence transférée dans d'autres domaines

« A une concurrence par les prix et par la persuasion individuelle au stade final de la distribution se substitue la compétition par innovation en amont et par publicité de masse en aval de la production » (2). Mais ce serait se faire une fausse idée de la stratégie actuelle des grandes firmes que de considérer les phénomènes d'amont et d'aval se succédant dans un ordre logique, l'entreprise s'efforçant d'abord d'innover, puis tâchant par la mise en œuvre de la publicité de vendre le produit nouveau. « Il ne s'agit plus d'écouler une production en lui trouvant un marché ; au contraire on fabriquera pour un marché préalablement analysé. Le point de départ est le marché, non le produit ». (3)

La fonction de l'appareil commercial est d'abord de découvrir le besoin nouveau et éventuellement de le susciter, d'où toutes les techniques de marketing (conquête scientifique et profitable des marchés) comportant l'étude de la « tranche » d'acheteurs potentiels (marché des « teen-agers » — marché des jeunes mariés, etc.) — l'étude des motivations...

Ce sera alors la tâche des services de production de répondre à la demande pressentie ou suscitée en présentant des innovations allant dans le sens indiqué. « Mais une difficulté subsiste encore : l'innovation du producteur va dans le sens d'un besoin à venir grossièrement perçu ; elle va dans le sens, mais en même temps elle précise et risque de restreindre, de sorte que le consommateur doit être ensuite persuadé qu'il trouve bien dans le produit offert la satisfaction du besoin qu'il ne faisait que ressentir confusément (ou qui lui était prêté). C'est pourquoi un second aspect de la fonction commerciale au sens large consiste, par une présentation adéquate, par la publicité, à susciter un besoin précis et solvable à la place du besoin vague et seulement pressenti » (4).

Michel BRANCIARD.

(1) Jean MARCHAL « Cours d'économie politique » 2<sup>e</sup> éd. 1952, Ed. Th. Génin-pp 536-539.

(2) F. Hetman « Le secret des géants américains » Le Seuil 1969 p. 72.

(3) B. Krief « Les titilleurs de l'inconscient » in n° de « La Nef » sur « La Société de consommation » p. 90.

(4) C. Gruson « Origine et espoirs de la planification française » Dunod 1968 p. 250.